Patrick Chevalier
20 allée des rosiers
78670 Villennes sur seine

MB TOITURE
Monsieur Baumgarthen
54 A° du bois des falaises
78670 Villennes sur seine

Recommandé avec A.R.

Villennes, le 28 Avril 2021

Monsieur,

Nous avions rendez vous ce soir afin que je vous remette un chèque concernant le nettoyage du toit que vous avez fait faire par votre fils le samedi 17 Avril dernier.

Votre fils a passé deux heures à pulveriser un mélange fait avec deux bidons de 5 litres de Dalep 2100, sans même monter sur le toit.

Pour justifier votre prix, vous m'aviez dit que le produit était très cher, je me suis depuis renseigné, chaque bidon de 5 litres coûte moins de 70 euros TTC en prix public.

Vous m'avez donc facturé 850 euros deux heures de travail de votre fils. Je n'ai jamais eu connaissance d'un métier aussi peu technique et aussi rémunerateur à 4256 euros de l'heure.

Je n'accepte pas de vous payer les 1 000 euros que vous m'avez réclamés car c'est à mes yeux économiquement injustifiablle. Si vous voulez que nous demandions un conciliateur ou une analyse de vos tarifs, je suis tout à fait d'accord.

Vous m'avez traité d'arnaqueur et vous avez préferé vociférer plutôt que regarder le résultat de mes calculs alorsrs que j'ai été floué par l'ignorance que j'avais de de votre métier,

Autre problème, les deux noues que vous avez refaites ne montent pas jusqu'au sommet du toit, il s'ern faut d'environ un demi mètre. Vous m'avez répondu que les tôles en zinc allaient en dessous des anciennes, je ne comprends pas pourquoi elles devraient aller en dessous alors que vous n'avez pas monté le reste comme cela et que chez mon voisin, vous n'avez pas fait cela non plus.

Je mets donc une réserve à la bonne execution des travaux que vous avez faits et que je vous ai payés le jour même (5 000 euros pour 8 noues en zinc, une journée de travail pour vous en une demie journée pour votre fils).

En cas de dégats des eaux dus à une éventuelle malfaçon, vous et votre entreprise seront tenus pour responsable.

Je vous ai également signifié que vos factures n'étaient pas conformes à la loi car , en tant que micro entreprise, vous avez l'obligation légale de mettre sur vos factures : l'assurance souscrite, les

coordonnées de l'assureur et l'étendue de la couverture. (references : https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31808)

Vous m'avez répondu que vous étiez une « tête de mule, » que vous ne le feriez pas et qu'il n'y avait pas de garantie décennale pour des travaux de rénovation. Je n'ai pas compris pourquoi vous parliez de cette garantie car je ne pense pas non plus qu'elle s'applique ici. Par contre, votre responsabilité est engagée, et la garantie de votre assureur s'appliquerait probablement en cas de dégats des eaux dus à vos travaux.

Je ne comprends même pas que vous puissiez sciemment refuser une obligation légale alors que j'ai eu l'amabilité de vous prévenir : l'amende encourue est de 75 000 euros pour une personne physique et 375 000 euros pour une personne morale, à vous de voir.
(réference : https://www.economie.gouv.fr/entreprises/factures-mentions-obligatoires)

En ce qui concerne le nettoyage du toit, j'ai précisé à votre fils qu'il y avait des arbres et que je pensais que le produit qu'il utilisait était potentiellement dangereux pour eux, il m'a répondu qu'il n'y avait pas de risque, alors que j'ai pu voir ensuite que le bidon contenant le produit (Dalep 2100) disait le contraire.
La notice du produit disait également qu'il fallait enlever les mousses et les verdissures avant la pulverisation, cela n'a pas été fait. Je garde des photos posterieures à votre intervention qui attestent de cela.

Je vous ai exprimé le fait que j'allais vous envoyer un courrier pour vous notifier mes inquiétudes, vous m'avez répondu que vous n'iriez pas le chercher. C'est votre droit, mais, ce faisant vous démontrerez que, bien que prévenu, votre refus est un acte déliberé, dont acte. De plus, n'ayant pas pris connaissance de ma lettre, vous ne pourrez y répondre afin d'apporter vos justifications tarifaires par écrit.

Jusqu'au nettoyage du toit, j'étais confiant. Par contre, lorsque j'ai vu en quoi consistait le travail de votre fils, j'ai été choqué par le parallèle entre le travail fourni et le prix demandé, c'est pour cela que je me suis renseigné.

Je trouve dommage que vous préferiez les vociferations à l'écoute de ce que j'avais à vous dire et à compréhension d'un client qui , ne voulant pas payer n'importe quoi, s'est interrogé sur la cohérence de vos prix et que, vu de ma fenêtre, c'est moi 'l'arnaqué' ainsi que vous l'exprimez.

Personnellement, je suis toujours prêt à vous payer ce que je vous dois, même si je considère que le travail n'a pas été correctement fait, mais à condition que vous établissiez un prix réel: 140 euros de materiel + 2 heures du temps de votre fils + votre bénéfice ne pouvant pas mener à 1 000 euros.

Patrick Chevalier

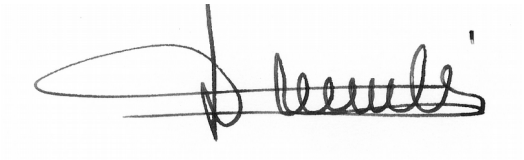

PS : Je pense que vous feriez bien de me ré éditer vos factures conformément aux obligations légales, faute de quoi, vous ne démontrez pas que vos activités sont correctement assurées.